



Réunion SGC/Action sociale du 11 février 2021

La liste des questions qui ne peuvent plus attendre...

1) Comment est organisée la chaîne de l'action sociale ministérielle dans les SGCD et quelles interfaces avec les chaînes ministérielles (Gestion des BOP) ?

2) Le SGCD aura-t-il accès aux applications ministérielles ? (**AGEP pour le MAS, DPAS WEB pour le MTE**)

Remarque : FO est attaché à l'utilisation de ces outils, car ils permettent une totale transparence dans l'utilisation des crédits d'action sociale. **L'outil DPAS WEB permet également au président de CLAS de répondre aux enquêtes lancées par le bureau d'action sociale (PSPP2), de renseigner la programmation de l'année N+1, de faire remonter les bilans de l'année N.**

Les présidents de CLAS attendent la notification de leurs crédits d'action sociale 2021 via l'outil DPAS-WEB.

Nos présidents de CLAS DDT/DDTM doivent obtenir à présent des informations sur la gestion comptable 2021 de leurs CLAS (Chorus, Dpas web ...).

3) **Positionnement des SGCD sur les décisions de mutualisations d'actions décidées en CRCAS par les présidents de CLAS ? Pour le BOP 124, le niveau régional conservera-t-il un rôle dans la répartition et le suivi des dotations locales d'action sociale ou s'agira-t-il d'une dotation ministérielle directe ? (ex : en AURA, les DDCS avaient un simple droit de tirage, la mise en paiement était de la compétence de la DRDJSCS).**

4) **Qui assurera le traitement Chorus ? (engagements juridiques ?, Services faits ? Qui signera les bons de commandes ?)**

Point de vigilance à avoir :

La nouvelle cartographie budgétaire a réduit le nombre de codes activités par souci de simplification. Dorénavant ce code activité globalise plusieurs dépenses, prestations enfants et CIL notamment.

En début d'année la consigne avait été donnée aux services par le bureau d'action sociale du ministère pour saisir dans Chorus Formulaires, la ligne « Axe ministériel 2 » (mention « CIL » pour permettre d'identifier ces crédits)

5) **Sur la centaine de présidents de CLAS des MTE, MCTRCT et MM seuls 8 présidents de CLAS ont intégrés les SGCD.**

Le DRH du MTE a annoncé lors du CCAS plénier du 22 janvier dernier qu'une attention particulière sera apportée à ces agents pour assurer une continuité de l'action sociale ministérielle dans les meilleures conditions possibles. Qu'en est-il ?

6) Des contrats de service sont établis entre le SGC et les DDI.

Il est mentionné dans un projet « le SGC assure le suivi des travaux des différentes structures locales appelées à décider et mettre en œuvre les actions sociales de proximité (CLAS, ASCE, ASMA, CDAS). »

Pourriez-vous détailler ce que vous nommez « suivi des travaux » ?.

Remarque : Le CLAS Plénier est souverain et vote les actions . Son président est un représentant du personnel élu. FO est attaché au maintien des structures, des moyens de fonctionnement et des acteurs de l'action sociale ministérielle au sein de chaque DDI

7) Qui sera chargé d'établir chaque année la liste des enfants éligibles à la subvention « arbre de Noël » ?

8) Est-il envisagé un conventionnement entre le MI et les associations [siégeant au CCAS \(CGCV, FNASCE, CAS?\)](#) dans le cadre d'une recherche de complémentarité inter-associative ?

9) Comment sera organisée la communication en matière d'action sociale interministérielle (SRIAS) ?

10) Quelles sont les modalités retenues pour l'instruction des aides et secours individuels ? Compétence des assistantes sociales du personnel : préfecture, région ?

11) Le transfert des crédits de restauration collective pour les agents de DDI des programmes ministériels vers le programme 216 du ministère de l'Intérieur a été acté, mais sa mise en œuvre a été arrêtée pour l'instant.

Ce transfert non prévu dans le PLF 2021, pourrait selon certaines informations intervenir en cours de gestion 2021.

Pourriez-vous détailler ce projet ? Et quid des agents transférés des DDI vers les préfectures ? Quid de l'action sociale des directeurs ? Quels chantiers d'harmonisation « vers le haut » ?

12) Quelle garantie de maintien des aides qui n'existent pas dans les autres ministères, [notamment l'aide à la rentrée scolaire au MAA ?](#)

13) Quel traitement pour les agents en SGC par exemple pour l'aide au déplacement durable, les ministères se renvoient la balle [\(comme pour les agents MAA en PNA\)](#).

Points spécifiques [MTE](#) - [MAS](#) - [MAA](#).